DÉCLARATION DE RÉALISATION D'UN ESPACE SPORTS ORIENTATION

(mise à jour par le Comité Directeur du 11 décembre 2010)

TOUTE REALISATION D'UN ESPACE SPORTS ORIENTATION DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT A LA FFCO ET A LA LIGUE DANS LES TROIS MOIS QUI SUIVENT SA MISE EN PLACE

Tout document doit transiter et être visé par la ligue d'appartenance :

- cet imprimé est envoyé par la ligue à la FFCO avec un exemplaire de la carte
- 1 copie de cet imprimé est à conserver par la ligue avec 1 exemplaire de la carte
- 1 copie de cet imprimé sera expédiée au comité départemental avec 1 exemplaire de la carte

Nom de l'ESO :

Ligue : Année : Département : D n° d'ordre de la carte :

Nom, adresse et tél. de la structure propriétaire de l'ESO :

CONSISTANCE DE L'ESO

Superficie (en km²) :

Agglomération la plus proche : Code département :

Nombre total de poteaux : nombre de panneaux d'information : nombre de cartes :

Mise en place d'un document d'accueil : Mise en place de documents pédagogiques :

Présence d'un accueil permanent : Présence d'un animateur :

CARTES

N° carte : nom de la carte : échelle : date de déclaration :

N° carte : nom de la carte : échelle : date de déclaration :

N° carte : nom de la carte : échelle : date de déclaration :

N° carte : nom de la carte : échelle : date de déclaration :

Date et signature du responsable	Date et signature du président de ligue

Réservé FFCO

N° d'ordre enregistrement : *Date d'enregistrement :* *Visa commission ESO :*	*Date de réception à la FFCO :*